

Irene Bono, Béatrice Hibou,
Hamza Meddeb et Mohamed Tozy

L'État d'injustice au Maghreb

Maroc et Tunisie



Recherches internationales

KARTHALA

Les « Printemps arabes » ont reposé avec force la question de l'injustice sociale dans cette partie du monde. Mais l'étude serrée des situations du Maroc et de la Tunisie relativise la pertinence de l'événement comme aune d'analyse. Les mouvements contestataires l'ont souvent précédé et n'en ont pas toujours procédé. Par ailleurs, les péripéties des années 2011-2014 ont redéfini la question de l'injustice sociale à travers le rapport des partis ou des organisations islamiques à l'État, à la nation, au néolibéralisme, à l'exercice du pouvoir.

Il convient de remonter en amont des Printemps arabes pour comprendre les politiques publiques d'inclusion des pauvres, la mise à distance de territoires stigmatisés, la construction idéologique de vrais (ou faux) problèmes, tels que la « jeunesse », l'« employabilité » de la main-d'œuvre ou les « rentes » économiques. En définitive, c'est le processus même de formation de l'État qui se voit requalifié comme une matrice d'inégalité légitime, en permanente mutation au gré des rapports de force et des luttes sociales.

Fruit d'une réflexion collective et d'un travail de terrain au long cours, cet ouvrage permet de repenser le politique en dehors de la logorrhée exaltant (ou disqualifiant) les Printemps arabes. Il replace ces derniers dans leur profondeur historique. À la confluence de la sociologie politique et de l'anthropologie, il ouvre de nombreuses pistes comparatives au-delà du seul Maghreb.

Irene Bono est maître de conférences à l'Université de Turin, et chercheure associée au CRESC (Université Mohamed-VI Polytechnique, Rabat).

Béatrice Hibou est directrice de recherche au CNRS (Sciences Po-CERI), et directrice-adjointe du CRESC (Université Mohamed-VI Polytechnique, Rabat).

Hamza Meddeb, ancien chercheur à l'Institut universitaire de Florence (2013-2015), est chercheur à la Fondation Carnegie.

Mohamed Tozy, professeur des universités à Aix-en-Provence et à Casablanca, dirige le CRESC (Université Mohamed-VI Polytechnique, Rabat).

Recherches internationales

Une collection



dirigée par Jean-François Bayart

Cette recherche a bénéficié du concours de la direction de la recherche de l'Agence française du développement (AFD) et du Fonds d'analyse des sociétés politiques (FASOPO), sans lequel elle n'aurait jamais pu aboutir. Elle a profité de son intégration au groupe de recherche sur les inégalités et le gouvernement du social du Centre de recherche Économie, Société, Culture (CRESC) de l'Université Mohamed-VI Polytechnique de Rabat.

KARTHALA sur Internet :
www.karthala.com

Le CERI sur Internet :
www.ceri-sciences-po.org

Cet ouvrage a été préparé éditorialement par Sylvie Tailland.

© Éditions KARTHALA, 2015

ISBN : 978-2-8111-1518-0

**Irene Bono, Béatrice Hibou,
Hamza Meddeb et Mohamed Tozy**

L'État d'injustice au Maghreb

Maroc et Tunisie

**Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS**

« Recherches internationales » est une collection du CERI, dirigée par Jean-François Bayart.

Elle accueille des essais traitant des mutations du système international et des sociétés politiques, à l'heure de la globalisation. Elle met l'accent sur la donnée fondamentale de notre temps : l'interface entre les relations internationales ou transnationales et les processus internes des sociétés politiques, que peut symboliser le fameux ruban de Möbius. Elle propose des analyses inédites et rigoureuses, intellectuellement exigeantes, écrites dans une langue claire, indépendantes des modes et des pouvoirs.

Le CERI (Centre d'études et de recherches internationales) est une unité mixte de la Fondation nationale des sciences politiques et du CNRS.

INTRODUCTION

S'affranchir d'un événement qui fait date

Béatrice HIBOU, Irene BONO,
Mohamed TOZY et Hamza MEDDEB

Les « Printemps arabes » se sont vite affirmés comme un événement qui fait date. Que ce soit dans sa version tunisienne du « 14 Janvier » ou dans sa variante marocaine du « 20 Février », l'année 2011 est devenue un point de repère à partir duquel le débat politique se positionne, la réflexion intellectuelle s'articule, la mémoire collective façonne ses cadres sociaux. Tout comme d'autres avec la chute du mur de Berlin en 1989 ou l'arrivée du premier homme sur la lune en 1969, chacun peut se demander : qu'étions-nous en train de faire en 2011, au moment des Printemps arabes ? Répondre, en tant que chercheur, à cette question exige de revenir sur les enjeux intellectuels qui nous préoccupaient alors, et sur les terrains à partir desquels nous réfléchissions et avons vécu cet événement : Hamza Meddeb terminait sa thèse sur les logiques de la domination par « le bas » et par « les marges », aussi bien territoriales que légales en Tunisie ; Irene Bono entamait un nouveau projet sur les processus qui, continuellement, façonnent et redéfinissent le fait national au Maroc ; Béatrice Hibou et Mohamed Tozy se trouvaient en plein cœur d'une recherche commune, de longue haleine, sur l'articulation entre imaginaires de l'État (simultanément national et impérial), pluralisation des lieux de pouvoir et façons de gouverner dans ce même pays.

C'est à l'aune de ces questionnements que chacun de nous, de façon différente mais convergente, a compris et interrogé les Printemps arabes. Nous n'avons pas ressenti le besoin de redéfinir notre recherche, mais celui de la poursuivre en la redéployant pour tenter de lire ce qui se passait sur nos terrains. En d'autres termes, pour saisir cet « événement¹ », il nous a moins paru utile de le considérer en tant que tel que de le contextualiser à partir de la trajectoire des processus que nous observions. Il s'agissait donc d'analyser comment nos interrogations sur la formation du national, sur les façons de gouverner et de concevoir le pouvoir, sur les rapports à l'État et aux réformes, sur la domination par le bas et la débrouille nous permettaient de reformuler et de lire l'événement « Printemps arabes » ; mais aussi de comprendre ce que le changement qu'exprimaient le caractère massif et explicite d'un mécontentement et ses conséquences plus ou moins révolutionnaires signifiait au regard de nos problématiques.

Cette approche de l'événement nous a amenés à prendre de la distance avec les phénomènes ou les acteurs qui faisaient alors l'actualité : les « mouvements sociaux » et les héros, ou contre-héros, de la « révolution » comme les « jeunes » ou la « jeunesse arabe », les « réseaux sociaux », la « société civile », les « élites rentières », les « classes moyennes » ou les « diplômés chômeurs » ; les processus d'institutionnalisation qui s'en sont suivis et ont pu prendre la forme de l'émergence de nouveaux acteurs, du déploiement de la répression, de la promotion de réformes constitutionnelles ou de l'appel à des élections ; les mutations politiques et la redéfinition des objets

1. La problématisation des « Printemps arabes » en termes d'événement est inspirée de Deleuze, pour qui « l'événement, c'est le sens lui-même. L'événement appartient essentiellement au langage » et c'est pourquoi « le mode de l'événement, c'est la problématique » (G. Deleuze, *La logique du sens*, Paris, Minuit, 1969, pp. 34 et 69). Autrement dit, « le concept dit l'événement, non l'essence ou la chose » (G. Deleuze et F. Guattari, *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Minuit, 1991, p. 26). Une première réflexion a été entamée par le Fasopo dès février 2012 dans une perspective comparative : voir « Printemps arabes, mythes et fictions », accessible sur le site de France Culture et du Fasopo (<http://www.fasopo.org/renc5>). Voir également J.-F. Bayart, « Retour sur les Printemps arabes », *Politique africaine*, 33, mars 2014, pp. 153-175.

centraux du champ politique, à l'instar des demandes de reconnaissance et d'inclusion ou de la montée de l'islam politique. Ce n'est pas dire – et cela va sans dire – que nous avons fait fi de ce qui se passait dans les pays sur lesquels nous travaillions depuis des années, voire des décennies pour les plus âgés d'entre nous. Au contraire : si ces phénomènes ne nous ont pas amenés à délimiter un terrain commun, ils ont été le point de départ de notre décision de travailler ensemble. Les événements à la une de l'actualité ont constitué des entrées à partir desquelles chacun de nous, selon ses propres questionnements, a mis en perspective ce qui était en train de se passer sous ses yeux avec les enjeux politiques, économiques et sociaux que sa recherche permettait d'explorer. Ce positionnement nous a conduits à ne pas définir ni homogénéiser les contours, thématiques ou temporels, des terrains qui ont forgé notre travail commun. Ce qui nous a parfois amenés à déplacer le regard (vers de nouveaux lieux, comme le bassin minier de Gafsa, vers de nouveaux acteurs, comme le délégué, ou vers de nouveaux dispositifs, comme la mise en chiffre de la population), parfois à revenir sur des travaux antérieurs (sur les politiques de charité et leurs différents registres, sur les rapports de l'islam politique au pouvoir et à l'ordre social, sur les mécanismes de formation du marché national), parfois à développer de nouvelles problématiques à partir de lectures anciennes (tels l'asymétrie constitutive de toute formation de l'État, l'influence de l'organisation sociale sur les jeux et relations politiques, ou les effets de la montée du registre sécuritaire sur l'économie de la frontière).

En dépit de la diversité de nos recherches respectives, ce livre commun partage une démarche, la sociologie historique et comparée du politique, et une thématique générale, celle du rapport de la formation de l'État à l'injustice sociale. Il est le fruit d'une conception et d'une pratique particulières de la recherche de terrain. Il croise les regards de générations, de disciplines, de traditions scientifiques différentes, de part et d'autre de la Méditerranée, des Alpes et de l'Atlas.

Faire état d'injustice...

Nous avons essayé d'analyser les transformations de l'exercice du pouvoir et de la domination à l'heure des Printemps arabes à partir des changements au long cours des taxinomies, des classifications et des catégorisations, des manières de penser construites dans le temps et structurées par des imaginaires divers et parfois contradictoires, des méandres des intérêts, des logiques, des rationalités de tous les acteurs, y compris ceux qui ne gouvernent pas, ceux qui ne protestent pas, ceux qui ne répriment ni ne dominent... On le voit, c'est aussi une conception relationnelle de l'injustice sociale qui nous a réunis.

Alors que, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la réduction des inégalités constituait un objectif explicite des politiques sociales, cette question a quasiment disparu des rhéoriques et des justifications des politiques publiques à partir du tournant néolibéral des années 1980 et 1990 au profit des thématiques d'équité, d'inclusion et d'exclusion sociale, ou encore d'attention aux différences. Ce changement de terminologie, fruit d'un changement idéologique, n'a pas été sans effet sur les travaux de sciences sociales portant sur ces sujets. L'inégalité n'a plus été abordée en tant que telle mais comme la propriété d'autres phénomènes davantage dignes d'intérêt (cette propriété pouvant être, selon les auteurs et les perspectives, inéluctable, regrettable, indésirable ou normale), ou en tant que conséquence ou variable explicative de ceux-ci. Elle est devenue une modalité politique d'interpellation du gouvernement et de sa remise en cause, ou au contraire de renforcement de sa légitimité. Dès lors, nombre de travaux de sciences sociales ont centré leur analyse sur la mesure des inégalités, érigée en indicateur des performances des États : performance de l'État en matière d'efficacité économique, de productivité et de cohésion sociale ; performance des politiques de réduction des inégalités sur ces mêmes variables ; performance de l'État dans ses réponses aux sollicitations et aux actions collectives. Ces approches ont en commun d'aborder l'inégalité indépendamment des relations sociales dont elles sont pourtant consub-

stantielles. Le plus souvent, l'inégalité y est appréhendée à travers un seuil qui définit les « échecs » ou les « réussites » des politiques publiques, ou à travers un seuil d'« acceptabilité » de conditions considérées comme objectives qui détermine les logiques et les niveaux « normaux » de « consentement », ou au contraire de « dissidence ». La plupart des théories de la justice partagent avec ces approches la tendance à occulter la dimension relationnelle de l'inégalité, et à penser cette dernière comme une propriété capable de rendre légitime ou non un certain ordre politique.

Sans reprendre une critique des théories de la justice sociale, déjà amplement menée par ailleurs, ni en proposer une nouvelle, nous avons souhaité dépasser cette logique de seuil et remettre l'inégalité au cœur de l'analyse, afin de la saisir dans sa dimension relationnelle. Décrire le fonctionnement concret des relations sociales revient à faire de l'inégalité une figure « classique » de la pensée politique qui voit la justice comme le respect des inégalités naturelles ou naturalisées ; cette tradition, inaugurée par les philosophes grecs, à commencer par Platon et Aristote, a été reconduite par les théologiens et les idéologues de l'islam politique. Mais c'est aussi en faire une figure « banale » et « normale », et dès lors profondément ambivalente, de l'exercice du pouvoir. Cette ambivalence est liée à la variété quasi infinie des faits relevant du registre de l'injustice, et donc de ses contenus. Il ne peut y avoir de discours, de sentiment, d'appréciation, de perception unifiés de la justice : ce qui est juste pour les uns apparaîtra injuste aux autres ; ce qui semble une injustice insupportable à certains sera considéré comme un pis-aller tolérable par d'autres ; ce que d'aucuns jugeront fondamental, d'autres y seront indifférents. Cette diversité d'appréciation n'est pas seulement le fait d'acteurs différents mais aussi de situations, d'histoires et de trajectoires différentes. De même, toute initiative promue au nom de la « justice » par certains apparaîtra porteuse d'injustice à d'autres. Cette ambivalence naît de la multiplicité des significations données à des actes ou à des situations, et donc de la contingence de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas. La justice n'est pas un objet concret, un fait du réel, mais une modalité d'expression de ce qui, dans des situations concrètes données,

est perçu comme une faille ou une ligne de fracture dans la société². Or cette perception diffère nécessairement selon les acteurs, selon les situations et les moments historiques, dépendant de la nature des relations sociales, du positionnement en leur sein, des expériences antérieures, des contextes, des rapports de force, des conflits...

C'est ce qui explique que tout au long de notre travail nous n'avons pas cherché à savoir si les situations que nous observions étaient justes ou injustes, à comprendre si elles produisaient de l'injustice ou non, à identifier ce qui les rendait justes ou injustes ou encore quels étaient les acteurs les plus injustement touchés. Nous avons davantage questionné les logiques qui rendaient le pouvoir légitime, y compris dans sa part d'inégalité ; les logiques et pratiques concrètes qui façonnaient les sentiments d'appartenance à la société, y compris lorsqu'elles étaient fondées sur des inégalités ; ou les manières par lesquelles l'ordre social, le lien social, le conflit social étaient pensés, y compris quand ils reposaient sur des relations asymétriques. Pour ce faire, nous avons pris en compte les processus d'affirmation d'une hégémonie culturelle (au sens de Gramsci) sur ce qui, dans une société donnée, est considéré comme injuste, et l'économie morale (au sens que lui donne E. P. Thompson) que cette hégémonie contribue à façonner.

Certains des chapitres de cet ouvrage questionnent les modes de gouvernement et la formation de l'État en soulignant non pas les effets de marginalisation qu'ils provoquent mais les asymétries qu'ils ne peuvent que générer³. À rebours d'une certaine littérature focalisée sur les acteurs les plus touchés par la marginalité – principalement les jeunes, mais aussi certaines régions ou secteurs – et établissant une corrélation entre insatisfaction

2. Voir J. Christ et F. Nicodème (dir.), *L'Injustice sociale. Quelles voies pour la critique ?*, Paris, PUF, 2013.

3. Il s'agit principalement des chapitres d'Irene Bono, « La démographie de l'injustice sociale au Maroc. Les aléas de l'appartenance nationale », d'Hamza Meddeb, « Rente frontalière et injustice sociale en Tunisie », et de Béatrice Hibou, « La formation asymétrique de l'État en Tunisie. Les territoires de l'injustice », même si celui de Béatrice Hibou sur « Le bassin minier de Gafsa en déshérence. Gouverner le mécontentement social en Tunisie » découle aussi directement de cette problématique.

matérielle et mécontentement, comme si l'obéissance ne pouvait être que « convenablement » justifiée, il nous semble en effet plus fécond d'analyser les asymétries constitutives des processus d'appartenance nationale et de formation de l'État, ou propres aux logiques de légitimation de ces asymétries, au nom précisément de cette appartenance.

D'autres chapitres interrogent la signification que l'on peut conférer à des acteurs politiques perçus comme porteurs d'une revendication de plus grande justice. À l'encontre des analyses, nombreuses, qui ont évalué les performances des islamistes au pouvoir – et, le plus souvent, conclu à leur incapacité à gouverner, à leur libéralisme générateur d'inégalités, et donc aux contradictions entre leurs discours et leurs actes –, nous les avons regardés comme des acteurs comme les autres. Ce parti pris de banalisation d'acteurs généralement singularisés nous a amenés à considérer la question de la justice sociale à travers le filtre des influences réciproques entre idéologie et action politique⁴. Nous avons montré que l'absence de rupture dans les façons de gouverner (et donc de traiter les inégalités) était moins due à des contradictions internes et à des reniements doctrinaux qu'à un changement de statut : le passage de l'opposition à l'exercice du pouvoir est une clé essentielle pour comprendre ce qui est généralement lu comme l'échec ou les métamorphoses de l'islam politique ; tout comme l'inscription dans une trajectoire historique et l'influence du lexique propre aux islamistes qui, s'il n'introduit pas de rupture fondamentale dans les modes de gouvernement, permet des transformations marginales, des ajustements infinitésimaux susceptibles de modifier le sens des actions par les valeurs auxquelles ils se réfèrent, et donc le sentiment d'une plus grande (in)justice.

4. Il s'agit principalement du chapitre de Mohamed Tozy et Béatrice Hibou « L'offre islamiste de justice sociale : politique publique ou question morale ? » et de celui de Mohamed Tozy « Les enchaînements paradoxaux de l'histoire du salafisme. Instrumentalisation politique et actions de sécularisation », même si les chapitres d'Hamza Meddeb, « L'attente comme mode de gouvernement en Tunisie » et « Rente frontalière et injustice sociale en Tunisie », peuvent s'y rattacher également.

D'autres chapitres encore abordent la question de la justice sociale en interrogeant les frontières de ce que l'on suppose être le « gouvernement ». Loin des analyses qui distinguent nettement des sphères (ou des phénomènes) politiques et économiques, nous avons exploré, à partir de dispositifs et de sites économiques divers, des modalités de gouvernement qui ne se revendiquent pas comme telles⁵. Nous avons été attentifs notamment à la manière par laquelle ces modalités se répercutaient sur la façon de penser le rapport du « gouvernement » à ses « sujets » et, par là, sur le lien de citoyenneté qui rattache les individus à la société politique. Nous avons essayé de montrer comment la prise en compte des dimensions matérielles et « ordinaires⁶ » de ce lien, tout en offrant un tableau autrement plus complexe des façons de gouverner le social – du fait de la disparité des mécanismes, des acteurs et des situations à prendre en compte –, constituait un angle d'observation privilégié pour analyser les logiques de légitimation du pouvoir et de la domination.

D'autres chapitres, enfin, interrogent la question de la justice à travers les processus de construction hégémonique et bureaucratique⁷. Contrairement aux approches en termes d'inclusion ou de reconnaissance, qui supposent que le « bon » fonctionnement de la société soit connu ou implicitement présent dans l'analyse et que les critères de son évaluation soient posés⁸,

5. Il s'agit principalement du chapitre d'Irene Bono « L'emploi comme "revendication sectorielle". La naturalisation de la question sociale au Maroc » et de celui de Béatrice Hibou « Le bassin minier de Gafsa en déshérence. Gouverner le mécontentement social en Tunisie », mais le chapitre de Mohamed Tozy et Béatrice Hibou « Gouvernement personnel et gouvernement institutionnalisé de la charité. L'INDH au Maroc » peut se lire aussi sous cet angle.

6. M. Carrel et C. Neveu, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, 2014.

7. Il s'agit principalement du chapitre de Hamza Meddeb « L'attente comme mode de gouvernement en Tunisie », de celui d'Irene Bono « L'emploi comme "revendication sectorielle". La naturalisation de la question sociale au Maroc » et de celui de Béatrice Hibou et Mohamed Tozy « Gouvernement personnel et gouvernement institutionnalisé de la charité. L'INDH au Maroc ».

8. Voir les articles de B. Karsenti « Identification et reconnaissance. Remarques freudiennes » et A. Ehrenberg « La notion de pathologie sociale : un exercice de clarification », dans J. Christ et F. Nicodème (dir.), *L'Injustice sociale*, op. cit., respectivement pp. 149-166 et pp. 129-147.

nous sommes partis des pratiques effectives, constatées « sur le terrain » par des dispositifs ou des actions destinées à soulager des inégalités, pour interroger les changements dans les façons de gouverner mais aussi de comprendre le juste, le normal, l'ordonné. Le « gouvernement du social⁹ » apparaît dès lors autrement plus complexe que ne le suggèrent les discours sur la « faiblesse de l'État social », le « débordement du social » ou l'« inanité des politiques sociales », dévoilant des formes plus ou moins directes et institutionnalisées d'intervention et des acteurs extrêmement divers.

... pour penser le changement

Centrer notre réflexion sur les trajectoires¹⁰ s'est imposé à nous comme une évidence, au regard de nos recherches antérieures, mais aussi comme une exigence, au regard du débat public et politique sur les Printemps arabes. Les entrées par lesquelles nous avons abordé nos autres terrains et questionnements – l'islam et le Makhzen¹¹, les objets économiques qui racontent les logiques de la domination et les pratiques concrètes de l'exercice du pouvoir, les marges et les exclus, ainsi que les logiques de l'appartenance, de l'exclusion et de la réussite – sont heuristiquement fécondes pour reconsidérer les rapports d'autorité et le redéploiement de l'exercice du pouvoir. Encore faut-il les insérer dans un raisonnement qui accorde toute sa place à l'historicité des relations de pouvoir et à la contingence des comportements et des logiques d'action, et à l'importance du rapport aux valeurs, tout en se prémunissant de

9. En référence à I. Bono et B. Hibou (dir.), *Le Gouvernement du social au Maroc*, Paris, Karthala, à paraître en décembre 2015.

10. Dans la lignée du séminaire, dirigé par Jean-François Bayart au CERI de 1987 à 1994, sur « les trajectoires du politique » qui ont donné naissance, sous sa direction, à *La Réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994 et à *La Greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.

11. Littéralement, le « Makhzen » est l'entrepôt. Jusqu'au protectorat, ce terme a désigné la maison royale, puis l'appareil d'État.

jugements normatifs. L'identification de gagnants et perdants, de héros et victimes, de modèles et contre-modèles, de causes et solutions a constitué pour nous non pas un objet de recherche mais un matériau à partir duquel saisir la transformation, qui se déroulait sous nos yeux, des imaginaires de l'injustice sociale. Ainsi, le fait que les acteurs de la débrouille ou que certaines régions aient été considérés comme les victimes par excellence d'un ordre injuste nous a mis sur la piste non pas de l'exclusion et de la marginalisation, mais de la formation asymétrique de l'État, qui repose sur des imaginaires de celui-ci conjuguant puissance centralisatrice et extériorité par rapport à la société. Le fait que les acteurs en position de pouvoir et/ou d'accumulation aient été hissés au rang d'une véritable classe, et que leur comportement « rentier » et leur « appétit insatiable » en aient faits les principaux moteurs de l'inégalité, nous a invités à réfléchir sur les conditions de légitimité de la richesse et des arrangements avec le pouvoir, et sur les imaginaires de la réussite et de la reconnaissance. Le fait que les acteurs qui se revendiquent de l'islam politique aient été vus comme les fossoyeurs de la révolution ou du mouvement social nous a incités à approfondir notre réflexion sur les mécanismes complexes par lesquels s'affirment des hégémonies culturelles, et sur les effets non discursifs de ces mécanismes sur les façons dont les processus de légitimation se jouent au quotidien.

Pour mieux aborder ces imaginaires de l'injustice sociale, et notamment les saisir comme des indices des manières par lesquelles les individus et les groupes arrivent à supporter la domination et à s'accommoder d'inégalités en cascade, mais aussi à les naturaliser, à trouver une place dans ces rapports et à s'en jouer, nous avons tenté de mettre au jour, à partir de nos terrains antérieurs, des configurations sociales et politiques différentes, de possibles changements dans les rapports de force ; bref, la logique de situation. De même, nous avons cherché à dévoiler la multiplicité des conceptions de l'État, du pouvoir, de la solidarité et du bien commun, l'hétérogénéité de « la réalité » à appréhender et des significations qu'elle peut prendre.

Ce parti pris nous a interdit de penser aux événements de 2011 à partir des concepts de transition, de résilience ou d'enchaînements inéluctables, comme nombre de travaux

francophones ou anglophones l'ont fait, ou de complot et de stratégie hautement murie, comme l'ont particulièrement développé les travaux arabophones. Il nous a amenés à travailler sur les enjeux de pouvoir que nos terrains nous avaient révélés, à l'intérieur mais aussi en dehors de la trame dessinée par le couple État-société, gouvernants-gouvernés, élite-commun. La domination étant un rapport historique enchâssé dans les rapports sociaux, son expression politique n'en constitue qu'une dimension parmi d'autres. De ce fait, notre rapport aux Printemps arabes a été dépassionné, parce que nous n'étions ni dans la prédiction, ni dans la rétrospection, ni dans le positionnement personnel.

L'injustice est affaire de perception. Elle a donc été pour nous un point d'entrée pour questionner le lien politique dans sa globalité, et notamment la formation de l'État comme matrice de légitimation de l'inégalité. C'est en cela que nous nous sommes opposés dès le départ, par principe, aux analyses qui voyaient dans l'événement 2011 une révolution et une rupture. Non pas que l'idée de changement nous était interdite, mais nous avons réfléchi à travers l'épaisseur des faits de société, non des seuls faits de pouvoir. Au contraire, toute notre réflexion née de ce moment particulier desdits « Printemps arabes » porte sur la nature du changement en cours. Mais elle va à l'encontre de la « rhétorique du changement », expression par laquelle Peter Brown entend décrire la tendance à « réduire les traits les plus frappants » de la situation qui précède l'événement « à des symptômes » d'un prétendu effondrement ou d'une prétendue crise des régimes précédents¹². Le « changement » que vivent le Maroc et la Tunisie n'est pas dû à un moment dramatique (le « 14 Janvier » ou le « 20 Février », ou même les « événements de 2011 ») qui serait advenu comme le paroxysme d'une crise, mais à une longue mutation dans les relations sociales. Cette mutation s'est développée à partir de logiques internes de faits relevant de l'exercice du pouvoir, des conceptions de la richesse et de la pauvreté, des conditions du

12. Ces réflexions sont issues de son livre *Genèse de l'Antiquité tardive*, Paris, Gallimard, 1983, et notamment de sa préface à l'édition française qui explicite sa démarche.

prestige et de la reconnaissance... et a été rendue possible, à un certain moment, par un contexte social particulier. Face à l'exigence de penser le changement dans le temps long, il nous a paru indispensable de repérer les redéploiements progressifs des trajectoires de nos objets de recherche. Aussi avons-nous observé les transformations marginales survenues dans les façons de concevoir l'État ou les relations entre le centre et la périphérie ; les rapports permanents mais mouvants des organisations sociales localisées (tels les tribus, les structures ou réseaux portant le sentiment d'autochtonie, ou encore les confréries) à l'autorité ; les évolutions progressives dans la façon de compter et de prendre en compte la population ; les ajustements continus des formes de subjectivation politique qui définissent les périmètres de la responsabilité politique du pouvoir comme de sa contestation. Ce que les hommes estiment pouvoir faire, ou non, dépend d'une subjectivité façonnée par les expériences sociales et les conditions qui ont effectivement déterminé ce qu'ils pouvaient ou non faire. Nous avons donc été attentifs aux changements dans les manières qu'avaient les individus ou les groupes de reformuler en permanence leurs compréhensions des univers sociaux et des enjeux de pouvoir dans lesquels s'ancrent leurs trajectoires, et d'en transformer le sens¹³.

L'événement, aussi important et perturbant soit-il, n'efface ni l'ambivalence intrinsèque ni la redéfinition continue des rapports de pouvoir. Au contraire, il s'en nourrit. D'une certaine manière, il ne se comprend que dans les rapports, et surtout leurs transformations, à l'ordre dominant, et semble traduire le primat de la défiance par rapport à lui au vu de l'injustice dont il est porteur, sans inaugurer pour autant un ordre (nouveau ou non) moins inégalitaire. On pourrait dire, avec Max Weber, que ce qui nous a intéressés ici est la manière dont le caractère « obligatoire » d'un ordre, quels que soient les sentiments que cet ordre suscite, parvient à disparaître, non du fait d'une action extérieure mais par le jeu autour des ambivalences, des compré-

13. C'est toute la problématique wébérienne sur la transformation des significations de l'action sociale (voir, parmi beaucoup d'autres de ses écrits, M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Presses Pocket, Plon, 1992), que reprend Paul Veyne dans *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971.

hensions et de l'idée subjective de la « légalité » de cet ordre ; autour, surtout, des transformations de la signification même des relations sociales¹⁴. Nous avons essayé de saisir le déplacement en cours des contours du bloc générateur d'hégémonie sans être prisonniers d'une approche dualiste et linéaire, mais en tentant de rendre intelligible l'élasticité des coalitions, aussi déroutante soit-elle. Interroger nos terrains à l'aune du changement que constitue l'événement « Printemps arabes » nous a dès lors amenés à réfléchir sur le processus même de formation de l'État dans son rapport à l'injustice sociale née des inégalités consubstantielles à la société.

Remerciements

Ce livre est le fruit du partenariat que le département de la recherche de l'AFD, le Fonds d'analyse des sociétés politiques (Fasopo) et le Réseau européen d'analyse des sociétés politiques (Reasopo) ont noué dès 2004 pour renouveler la compréhension des sociétés et des économies du Maghreb. Dans un premier temps, le Fasopo s'est interrogé sur le legs colonial, puis a conduit une recherche comparative sur les entrepreneurs islamiques au Maroc et en Turquie. En 2012, la cinquième rencontre du Reasopo (Paris, 2 et 3 février 2012) a porté sur « Printemps arabes : mythes et fictions ». Ces débats ont débouché sur le lancement d'un nouveau bouquet d'études sur le thème que restitue le présent ouvrage. Autant d'entreprises collectives qui se sont articulées à nos recherches personnelles tout au long de ces années d'intense travail de terrain. Notre reconnaissance va donc en premier lieu au département de la recherche de l'AFD, sans lequel nous n'aurions pu mener à bien ces travaux successifs, et notamment ce livre, et avec lequel le dialogue a toujours été aussi confiant qu'intellectuelle-

14. Sur le concept wébérien d'ordre, voir J.-P. Grossein, « De l'interprétation de quelques concepts wébériens », *Revue française de sociologie*, 46 (4), 2005, pp. 698 et suiv.

ment exigeant. Par définition, le point de vue du chercheur est distinct de celui d'une agence de développement. Mais de cette différence, présente au sein même de l'AFD à travers la collaboration entre son département de la recherche et ses départements géographiques et opérationnels, est précisément née une réflexion que nous espérons originale. Outre le Fasopo et le Reasopo, le CRESC (Centre de recherche Espaces, Sociétés, Culture) a fourni à celle-ci un cadre institutionnel fécond.

Nous voudrions également remercier Jean-François Bayart, Ahmed Bendella, Ahmed Benkirane, Vincent Bonnecase, Abdeslam Saïdi Dahman, Kaïs Daly, Adnane Hajji, Taher Khadhraoui, Sadri Khiari, Kamal Lahbib, Samir Rabhi, Rhida Raddaoui, Fethi Rahmani, Olivier Roy, Cecilia Rubiolo, Boris Samuel, Mohamed Souafi, Simona Taliani, Mohamed Tamim, Chokri Tissaoui, Slim Tissaoui, Maria Trapani, Latifa Wahbi, Ghassan Wail, Mohamed Wazif ainsi que les membres de l'association Targa. Enfin, toute notre reconnaissance à Sylvie Tailland pour avoir fait plus que « fluidifier » nos textes !

Note méthodologique : le terrain comme démarche intellectuelle

Le choix d'aborder l'événement 2011 dans la continuité de nos terrains et de nos questionnements scientifiques a façonné les caractéristiques de la démarche commune à l'origine de ce travail. Nous n'avons pas monté un « projet » au sens où on l'entend aujourd'hui : nous n'avons pas préalablement établi un terrain commun ni défini un questionnement partagé, et encore moins formalisé un projet de recherche scandé par le respect d'un chronogramme prévoyant des phases (de terrain, de théorisation ou de montée en généralité et d'écriture) distinctes les unes des autres. Mais nous n'avons cessé de débattre, d'échanger des informations et surtout des interrogations et des problématiques, nées de nos terrains respectifs, qui nous semblaient significatives de l'événement analysé. Ces occasions d'échange ont été nombreuses, fruit de travaux

antérieurs parfois communs¹⁵, de programmes de formation par la recherche conçus et mis en œuvre conjointement¹⁶ et d'un ensemble d'études dialoguant entre elles¹⁷.

Le terrain, pour nous, ce n'est ni un pays (le Maroc ou la Tunisie), ni un site (le bassin minier ou les quartiers périphériques d'une grande ville, la frontière), ni un dispositif (la politique sociale) ni un sujet (le mécontentement). C'est le niveau où se construisent nos questionnements. Autrement dit, c'est la construction d'un site cognitif qui ne permet pas seulement d'appréhender le contemporain mais, de façon plus fondamentale, nous autorise à saisir dans le temps les façons de penser, les connexions, les manières de problématiser. Cette démarche part du terrain et n'est en rien synonyme de récit de vie. Elle s'attache à suivre les transformations des acteurs en situation. Pour nous, le travail empirique n'est ni antérieur ni postérieur au travail d'abstraction et de montée en généralité, ces différentes pratiques intellectuelles ne se distinguent par aucune séquence précise ni ne s'achèvent. Ce va-et-vient entre expérience empirique et élaboration théorique ne peut se comprendre que dans une conception

15. Telles les études sur les « entrepreneurs islamiques » réalisées par Irene Bono et Mohamed Wazif avec la collaboration de Béatrice Hibou et Mohamed Tozy ; ou la recherche sur la « domination par le bas » menée par Hamza Meddeb sous la direction de Béatrice Hibou ; ou encore le livre en cours sur les trajectoires de l'État et les façons de gouverner au Maroc de Béatrice Hibou et Mohamed Tozy.

16. Tel le groupe de travail « Le gouvernement du social » dirigé par Béatrice Hibou et Irene Bono au sein du CRESC.

17. À commencer par les différentes études, financées par l'AFD dans le cadre du Fasopo et qui ont permis que ce livre naisse : « L'INDH entre charité institutionnalisée, réallocation des ressources et fabrique des élites » par Béatrice Hibou et Mohamed Tozy ; « La révolution tunisienne vue des régions » par Béatrice Hibou en collaboration avec Jean-François Bayart et Hamza Meddeb ; « Contestation sociale et gestion politique de la corruption et du chômage au Maroc » par Irene Bono, Béatrice Hibou et Mohamed Tozy ; « La démographie de l'injustice sociale : économie politique de l'inclusion des jeunes au Maroc et en Tunisie » par Irene Bono et Hamza Meddeb ; « Géographie de l'injustice sociale : économie politique comparée des tensions sociales dans les bassins miniers du Maroc et de la Tunisie » par Béatrice Hibou ; « L'offre islamique de justice sociale au Maroc et en Tunisie » par Mohamed Tozy et Béatrice Hibou ; « Analyse comparée des salafistes » par Mohamed Tozy.

wébérienne qui, critique de l'empirisme comme de la spéculation pure, rend indissociables avancées théoriques et intérêts des recherches empiriques, appréhension de la réalité et points de vue déterminés par une mise en ordre de la pensée au moyen de concepts précis¹⁸. L'expérience directe des phénomènes que nous observons ne se construit pas seulement au travers de concepts préalablement définis ; elle se construit aussi dans une interaction constante avec le « terrain », c'est-à-dire avec les différents interlocuteurs avec lesquels nous construisons nos questionnements. C'est ce que nous pourrions appeler, avec Simona Cerutti l'« empirisme radical¹⁹ » : les « sources » ne sont pas là pour donner des informations, elles sont intéressantes aussi pour ce qu'elles disent d'elles-mêmes, pour ce qu'elles produisent et pour le sens qu'elles font apparaître ; elles aident à construire le réel en affinant et en donnant un contenu concret à des concepts généraux par définition « pauvres en contenus²⁰ ».

Ce terrain s'est accompli dans la durée, au fil d'entretiens à répétition, voire continus, multipliés dans le temps sur des séquences longues parfois de vingt ans, qui n'ont pas été de simples moments d'écoute mais une interaction perpétuelle et exigeante. Cette durée, essentielle à notre recherche, n'a pas été conçue dans une approche « longitudinale » qui aurait cherché à établir des trajectoires de vie. Elle a été une modalité de construction du terrain, de façon à installer un rapport de confiance, à être en mesure de recueillir des points de vue et des discours différents. Surtout, elle a été fondamentale pour donner de l'épaisseur à la coproduction de l'information, pour restituer des trajectoires de compréhension et d'appréhension dans leurs contradictions et leurs ambivalences. Elle est une autre façon de comprendre l'« observation dense » à laquelle Geertz nous convie²¹. L'épais-

18. M. Weber, *Concepts fondamentaux de sociologie*, Paris, Gallimard, Tel, à paraître en mars 2016 et la « Leçon de méthode wébérienne » proposée par Jean-Pierre Grossein en présentation de cette traduction.

19. S. Cerutti, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012.

20. C'est ce que dit Max Weber lui-même, cité par J.-P. Grossein, « De l'interprétation de quelques concepts wébériens », art. cité, p. 705.

21. C. Geertz, « L'observation dense. Vers une théorie interprétative de la culture ? », *Enquête*, 6, 1998, pp. 75-115.

seur, ici, n'est pas uniquement celle du temps consacré à l'entretien ; elle est aussi celle de la confrontation des incertitudes (celle du chercheur et celle de l'interviewé), la possibilité laissée à l'interlocuteur d'exprimer ses doutes, de réfléchir à une situation et en situation, de donner à voir ses changements de posture, de mimique, de comportement et même de style de parole et d'énoncé... L'épaisseur, c'est encore la prise en compte de la restitution de la réflexion en cours. Elle ne renvoie pas à l'idée de masse compacte ou de socle solide et sécurisant, mais incarne au contraire d'autres propriétés : une structure en maille, en pointillé qui laisse la place au blanc, au vide, aux traces qui se devinent et qui ne sont comblées que par une imagination forgée avec la complicité généreuse des acteurs liés à notre recherche par des entretiens répétés, un partage des incertitudes et intelligibilités coproduites et entretenues par l'inconfort d'un questionnement permanent, aussi bien épistémologique qu'éthique.

Ce terrain s'est nourri d'une pluralité de manières d'« observer » : entretiens, donc, mais aussi participations (à des projets, à la conceptualisation de dispositifs, à l'évaluation), observations, vécus quotidiens qui, là aussi, n'ont pas été seulement un moyen de « comprendre » les acteurs mais d'appréhender – à travers des interrogations, des contradictions, des discussions – les façons de raisonner et de problématiser, les catégories mobilisées, les valeurs sous-jacentes aux arguments ainsi qu'aux pratiques. De même, le dépouillement d'objets documentaires ou d'archives, tout comme l'« exégèse » de textes, a moins été pour nous une manière de « reconstruire » des phénomènes qu'un paradigme indiciaire²² qui a alimenté nos entretiens et nous a permis de saisir la complexité des faits auxquels nous nous intéressions, et qui n'acquièrent de sens que dans l'interaction avec nos interlocuteurs. Le comparatisme est

22. Cette approche s'inspire notamment de C. Ginzburg, *Le Fromage et les vers. L'univers d'un meunier du xvi^e siècle*, Paris, Flammarion, 1980 ; G. Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du xvii^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989 ; et F. Colonna et L. Le Pape, *Traces, désir de savoir et volonté d'être. L'après-colonie au Maghreb*, Paris, Sinbad, Actes Sud, 2010.

consubstantiel à cette manière de concevoir le terrain comme site cognitif façonné par une variété de modalités d'interactions. Ces dernières se sont aussi réalisées entre nous, ou avec des travaux autres qui portaient de questionnements similaires dans des terrains différents, ou au contraire posaient des problématiques autres qui ont pu nous inspirer. Toutes ces modalités d'interaction ne sont pas sans risque dans la longue durée, mais elles sont particulièrement fécondes, car elles permettent de restituer les incertitudes des acteurs, leurs ambivalences, leurs contradictions, leurs changements de position, qui ne sont pas à analyser en termes d'opportunisme, d'incohérence ou d'un manque de conviction, mais comme une caractéristique de l'action au quotidien.

L'attention aux catégories, aux dénominations, aux taxinomies et aux raisonnements des acteurs n'est synonyme ni de naïveté, qui consisterait à « coller » à ce qui nous est dit, ni d'empathie. Il ne s'est jamais agi de prendre au mot et de croire sur parole les gens que nous interviewions ou voyions en acte, mais de considérer ces mots, ces paroles, ces raisonnements avec sérieux, en partant du principe qu'ils disaient quelque chose et, surtout, qu'ils agissaient²³. Notre objectif n'est ni de valider le sens commun, ni de donner crédit à telle ou telle théorie ou interprétation savante. Nous avons cherché à prendre ces énoncés comme des révélateurs : des révélateurs d'idées, de valeurs, de justifications disparates et contradictoires les unes par rapport aux autres, mais aussi des révélateurs de la coproduction des compréhensions et des significations entre les sources et nous. C'est en ce sens que cette attention aux énoncés est une modalité de création d'« une nouvelle distance²⁴ » qui permet seule de déceler le maximum de possibilités, et des motivations aussi diverses qu'hétérogènes. Cette démarche a été un préalable à nos contributions. Le terrain n'a jamais été compris comme une illustration d'hypothèses préfabriquées pour nourrir concrètement des chapitres, mais une interaction continue pour construire notre problématisation.

23. P. Veyne, *Le Pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, 1976, pp. 38 et suiv.

24. S. Cerutti, *Étrangers...*, op. cit., p. 24.

1

La démographie de l'injustice sociale au Maroc

Les aléas de l'appartenance nationale

Irene BONO

L'exclusion comme propriété démographique

Après le « 14 Janvier » en Tunisie et le « 20 Février » au Maroc, la tendance à voir dans la jeunesse la catégorie de la population la plus touchée par l'injustice sociale s'est imposée dans le sens commun. Les événements plus ou moins révolutionnaires qui s'en sont suivis ont contribué à l'affirmation d'un discours faisant des jeunes à la fois les principaux exclus des anciens régimes, les porte-paroles par excellence du mécontentement, et de nouvelles victimes, injustement privées de la possibilité de changer véritablement le cours des choses¹. Une série de chiffres et d'indicateurs statistiques ont été produits pour illustrer leur poids sur l'ensemble de la population, suggé-

1. Parmi d'autres exemples, voir « Arab youth and politics », *Mediterranean Politics*, 17 (1), 2012, numéro spécial dirigé par E. C. Murphy, et notamment l'introduction, « Problematizing Arab youth : generational narratives of systemic failure, Mediterranean politics », pp. 5-22, et, sur le cas marocain, T. Desrues, « Moroccan youth and the forming of a new generation : social change, collective action and political activism », pp. 23-40.

rant l'urgence d'initiatives en leur faveur. La préface d'un rapport publié par la Banque mondiale en juin 2012, intitulé *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, illustre de façon emblématique cette tendance :

« Il y a actuellement plus de 100 millions de jeunes de 15 à 29 ans au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (région MENA). Ces jeunes représentent environ un tiers de la population totale de la région. Cette explosion de la jeunesse est un atout énorme, même s'il s'accompagne d'un certain nombre de défis. Les jeunes peuvent être des moteurs de croissance, et source d'innovation, de productivité et de consommation. Toutefois, ils ont besoin d'économies ouvertes et dynamiques offrant de réelles opportunités. La région MENA a du mal à créer ces conditions, en dépit d'une décennie qui a vu des périodes de forte croissance, et ce potentiel s'est peu peu mue en frustration. Comme l'a démontré le "Printemps arabe", pour les jeunes ayant peu d'opportunités de participation économique et politique, l'ère de la patience est révolue². »

D'après ce rapport, les personnes âgées de 15 à 29 ans représentaient en 2009-2010 près de 30 % de la population totale du Maroc et 44 % de la population en âge de travailler (en considérant ces dernières comme les personnes âgées de 15 à 64 ans)³, et près de la moitié d'entre elles ne seraient ni en train de se former ni en train de travailler. Le rapport établit un lien direct entre cette faible présence de la jeunesse sur le marché de l'emploi, et plus généralement dans la population active, et leur faible contribution aux affaires sociales et civiques de la communauté. Cette médiocre participation des jeunes à la vie publique – aussi bien politique qu'économique – est envisagée comme un problème structurel et endémique. La position exprimée sur les soulèvements arabes de 2011 par le Bureau interna-

2. Banque mondiale, *Promouvoir les opportunités et la participation des Jeunes*, rapport n° 68731-MOR, Rabat, juin 2012, p. ix, consultable sur : http://www.unicef.org/morocco/french/FR_Version_du_rapport_30_avril_%28Repaired%29.pdf.

3. *Ibid.*, p. xi.

tional du travail au Caire – selon laquelle « un taux de chômage des jeunes extrêmement élevé, qui atteint 23,4 % en 2010, est une cause majeure de ces soulèvements populaires, bien que ce n'est pas la seule⁴ » – découle logiquement de cette approche, qui a contribué à installer l'idée que l'injustice sociale pouvait être analysée dans sa répartition démographique.

Pour ces institutions, les « jeunes » sont identifiés à une classe démographique délimitée par un seuil d'âge. Cependant, il n'y a pas unanimité sur celui-ci : si, dans son enquête, la Banque mondiale évoque la tranche 15-29 ans, les recensements marocains divisent la jeunesse en deux classes : les 15-24 ans et les 25-34 ans. Une distinction que reprend le *Rapport sur l'emploi des jeunes* diffusé par le Conseil économique et social (CES) en décembre 2011⁵, qui évalue le taux de chômage des jeunes de 15-34 ans à 14,8 % et celui des 15-24 ans à 16,7 %, tandis que l'enquête du Haut-Commissariat au plan de 2013 sur la mobilité intergénérationnelle considère que sont « jeunes » les individus âgés de 20 à 35 ans⁶. Ces différences sont généralement absentes des discours sur la « jeunesse » au Maroc, et plus généralement dans le monde arabe, qui utilisent des données synthétiques dont la construction n'est pas discutée, comme si le mot identifiait un groupe social homogène qu'il suffisait de décrire à l'aide de chiffres⁷. En outre, ces mêmes discours parlent régulièrement de « la jeunesse dans le monde

4. International Labour Organisation, *Youth Unemployment in the Arab World is a Major Cause for Rebellion*, 5 avril 2011 : « An extremely high youth unemployment rate of 23.4 per cent in 2010, is one major but not the only cause for these popular uprisings », http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/features/WCMS_154078/lang—en/index.htm.

5. Conseil économique et social, *Rapport sur l'emploi des jeunes*, Rabat, décembre 2011, www.ces.ma/Documents/PDF/Rapport_sur_l%27Emploi_des_Jeunes-Resume_Executif-Vr_Fr.pdf.

6. Haut-Commissariat au plan, *Enquête sur la mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc*, 2011, http://www.hcp.ma/downloads/Enquete-sur-la-mobilite-sociale-intergenerationnelle-au-Maroc_t18283.

7. Pour une contribution féconde à l'affirmation de l'intérêt porté à la jeunesse dans le débat scientifique sur le monde arabe qui remet en question l'uniformité des profils des jeunes, voir L. Bonnefoy et M. Catusse (dir.), *Jeunesses arabes. Du Maroc au Yémen : loisirs, cultures et politiques*, Paris, La Découverte, 2013.

arabe », à l'échelle macrorégionale donc, sans prendre en compte les différences de construction de ces données dans chaque pays. Les problèmes méthodologiques sont plus importants encore si l'on adopte une perspective historique. Ces difficultés et distorsions dans l'estimation de la structure et l'écriture de l'histoire démographique de la population ont plusieurs causes : des défaillances dans le fonctionnement de l'état civil, des sous-estimations de population, des différences dans la méthodologie utilisée pour dénombrer les individus en milieu urbain et en milieu rural et au cours de différentes périodes, des variations dans le temps et dans la répartition territoriale où les recensements ont été réalisés, sans oublier la grande mobilité vers et depuis la région qui a caractérisé aussi bien la période coloniale que celle des indépendances⁸. Malgré cela, on s'attaque aujourd'hui aux problèmes de « la jeunesse dans le monde arabe », jeunesse dont il faudrait en premier lieu améliorer les possibilités d'inclusion dans la société.

La faible attention portée à la définition des contours de cette classe démographique suggère que le recours fréquent à la jeunesse dans la problématisation de l'injustice sociale cache une manière typiquement paternaliste de définir des rapports sociaux inégalitaires : on définit les *jeunes* moins par rapport aux *vieux* que par rapport aux inégales possibilités d'insertion dans la société. Les mesures qui visent à favoriser l'inclusion politique et économique des « jeunes » à l'appui de ces données confortent ce constat. Ainsi, la Constitution de 2011 a invité les pouvoirs publics à adopter « toutes les mesures appropriées [pour] étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement

8. Pour un aperçu du développement des études démographiques dans le monde arabe, et de la croissance démographique entre 1950 et 2000, voir D. Tabutin et B. Schoumaker, « La démographie du monde arabe et du Moyen-Orient des années 1950 aux années 2000 », *Population*, 60 (5), pp. 611-724. Bien qu'ils considèrent l'échelle macrorégionale, les auteurs reconnaissent que, « globalement, la région est donc assez bien lotie en enquêtes nationales : on en compte 63 au total depuis 1970, dont 41 depuis 1990. Mais il y a une certaine hétérogénéité. Trois États sont particulièrement bien couverts par les différents programmes : le Maroc (8 enquêtes), l'Égypte (6) et la Jordanie (8). Beaucoup ont entre 3 et 5 enquêtes. Les moins bien lotis, avec 1 ou 2 opérations seulement, sont les 6 pays du Golfe, la Palestine, l'Irak et Israël ».

social, économique, culturel et politique du pays », aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative, et faciliter leur accès à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs⁹. Un Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative (CCJA), chargé d'étudier et de suivre ces questions, a été prévu par la nouvelle charte¹⁰. Une série d'initiatives ont suivi, qui cherchent à renouveler les façons d'améliorer la participation des jeunes à la vie politique, économique et sociale : organisation des premières Assises de la jeunesse en mars 2011, promotion du Grand Prix de la jeunesse en octobre 2011¹¹, accord entre partis politiques lors des élections législatives du 25 novembre 2011 pour réserver 30 des 90 sièges de la « liste nationale » à des candidats de moins de 40 ans¹². En parallèle, plusieurs programmes d'inclusion sociale et économique des jeunes ont été promus par des institutions nationales et internationales¹³. Toutes ces initiatives confortent l'idée que la lutte contre l'exclusion sociale doit prioritairement cibler les jeunes¹⁴.

Il ne s'agit pas, dans ce chapitre, de contester le poids des jeunes dans la population marocaine, la gravité des phénomènes d'exclusion dont ils sont victimes ni l'importance des initiatives

9. Art. 33 de la Constitution marocaine adoptée le 1^{er} juillet 2011 : <http://www.maroc.ma>.

10. *Ibid.*, art. 170.

11. Pour des présentations institutionnelles de ces initiatives, voir le site du ministère de la Jeunesse et du Sport : <http://www.mjs.gov.ma>.

12. Pour une illustration de la législation en matière électorale au Maroc, voir <http://www.listeselectorales.ma>.

13. Au niveau national, voir notamment le projet OCP Skills promu par l'Office chérifien des phosphates (<http://www.ocpskills.org>). D'autres mesures qui se ressemblent ont fait suite à cette initiative, comme par exemple le programme Al Mourad promu par la fondation EFE Maroc en partenariat avec le ministère de la Jeunesse (<http://www.efemaroc.org>). Plus généralement, aussi bien les débats au sein du gouvernement que de la confédération patronale (CGEM) font écho à ces arguments. Parmi les bailleurs de fonds internationaux, USAID a notamment recentré ses activités au Maroc sur la jeunesse dans sa stratégie de coopération 2013-2017. Voir <http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1883/CDCS%20Morocco%202013-2017%20FINAL%20Public.pdf>.

14. Sur ces aspects, je me permets de renvoyer à I. Bono, « Une lecture d'économie politique de la "participation des jeunes" au Maroc à l'heure du Printemps arabe », *Revue internationale de politique comparée*, 20 (4), 2013, pp. 145-166.

visant à favoriser leur inclusion dans la société, mais d'interroger les processus historiques qui ont conduit à la mise en catégories démographiques de questions appartenant au registre de l'injustice sociale. Ce qui m'intéresse, en d'autres mots, est l'opération consistant à transformer ce qui relève d'une injustice en une caractéristique liée à une classe d'âge ; la tendance, en l'occurrence, à penser les limites des dynamiques d'inclusion au Maroc comme un problème touchant en premier lieu les jeunes, du fait du poids de ces derniers sur l'ensemble de la population. Je partirai pour commencer du constat que, à l'instar de toute taxinomie, on ne peut qualifier des individus de « jeunes » qu'en se référant à un ordre social donné, précisément défini, que le recours à cette catégorie contribue à stabiliser¹⁵, et qui relève de l'appartenance à la communauté nationale. Or, la formation du national est le plus souvent pensée au Maroc à partir de la période qui précède l'indépendance, et notamment des phénomènes qui sont censés l'avoir autorisée, par exemple des éléments culturels ou sociaux justifiant l'existence d'une nation, ou l'affirmation progressive du mouvement national ayant permis le processus de libération de l'assujettissement colonial¹⁶. Les enjeux qui se nouent autour de la conception et de l'identification de la population que l'on considère comme *nationale*, des frontières *nationales* ou du marché *national* font peu l'objet de réflexion sur la période après l'indépendance¹⁷. S'attarder sur la manière dont les données démographiques ont été produites et mobilisées dans l'histoire offre un angle privilégié pour saisir les limites d'une telle perspective.

15. A. Desrosières, *La Politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2003 [1993], p. 303.

16. Sont respectivement emblématiques de ces deux tendances A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Centre culturel arabe, Casablanca, 2001 [1977] et J. P. Halstead, *Rebirth of a Nation; the Origins and Rise of Moroccan Nationalism, 1912-1944*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1967.

17. Dans le présent ouvrage, les contributions d'Hamza Meddeb, « Rente frontalière et injustice sociale en Tunisie », et d'Irene Bono, « L'emploi comme "revendication sectorielle". La naturalisation de la question sociale au Maroc », montrent la complexité qui se cache derrière la définition des frontières et du marché nationaux.

Les données démographiques ne sont pas ici appréhendées comme des outils neutres pour décrire la consistance de la population¹⁸ : historiciser, contextualiser et localiser la production de ces chiffres est une manière de s'interdire de penser l'appartenance nationale comme une condition sociale et culturelle consubstantielle à l'existence d'un peuple, ou comme un statut juridique découlant de manière uniforme et généralisée de l'indépendance. Observer la production des chiffres démographiques incite à concevoir l'appartenance à la communauté nationale comme un processus discontinu et fragmenté, résultant de rapports de force et de négociations au fonctionnement incertain et aux résultats inégaux¹⁹. Explorer la « démographie de l'injustice sociale » – autrement dit la tendance à interpréter des questions relevant de processus de légitimation comme des phénomènes démographiques – revient à faire une histoire sociale de l'appartenance nationale moins attentive aux chiffres en eux-mêmes qu'aux répertoires discursifs qui se construisent autour de ces derniers²⁰. L'élaboration d'un champ linguistique légitime autour de la démographie autorise des questionnements restant le plus souvent aux marges du politiquement pensable, tels la fragilité des liens de citoyenneté qui unissent les individus à l'État, la manière inégale et asymétrique par laquelle ces liens se sont formés²¹, ou les clivages sociaux et politiques qui structurent ces inégalités.

18. Une manière particulièrement originale d'interroger la vie politique des chiffres est proposée dans B. Samuel, *La Production macroéconomique du réel. Formalités et pouvoir au Burkina Faso, en Mauritanie et en Guadeloupe*, thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris, 5 décembre 2013.

19. Dans cette perspective, voir notamment F. Cooper, *Citizenship between Empire and Nation. Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press, 2014, et aussi M. Oualdi et N. Amara (dir.), « La nationalité dans le monde arabe des années 1830 aux années 1960. Négocier les appartenances et le droit », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 137, mai 2015.

20. C'est particulièrement convaincant sur l'observation des répertoires discursifs qui se construisent autour des chiffres ; V. Bonnacase, « Politique des prix, vie chère et contestation sociale à Niamey : quels répertoires locaux de la colère ? », *Politique africaine*, 130 (2), 2013, pp. 89-111.

21. La contribution de Béatrice Hibou « La formation asymétrique de l'État en Tunisie. Les territoires de l'injustice », dans cet ouvrage, est particulièrement éclairante pour réfléchir aux asymétries consubstantielles à la formation de l'État.

La formation nationale par les chiffres

Durant le mois de septembre 2014, le Maroc a réalisé son sixième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) depuis l'indépendance²². Ses premiers résultats indiquent qu'au 1^{er} septembre 2014 la population légale du royaume était de 33 848 242 individus, dont 33 762 036 Marocains et 86 206 étrangers. L'alignement progressif des techniques de recensement utilisées au Maroc sur les standards internationaux a fait du RGPH 2014 un outil photographique neutre et objectif de la population du pays. Comme on peut lire dans la note qui présente ses premiers résultats, « la réalisation de ce recensement a été conforme d'un point de vue méthodologique, procédural et de contenu aux standards adoptés et préconisés par l'Organisation des Nations unies ; ce qui le distingue des précédents recensements eu égard à son taux de couverture, qui a atteint 98,62%²³ ».

En mars 2014, une lettre royale avait publié les lignes directrices de ce recensement. Le recours à un langage patriotique semblait y renouveler la signification performative attribuée à ces opérations de dénombrement de la population, chargées de donner matérialité au projet national : « Nous exhortons particulièrement tous les citoyens, dans les villes et les campagnes, à accueillir les enquêteurs et encadrants de l'opération de recensement, en faisant preuve, comme à l'accoutumée, d'un sens élevé de patriotisme, conscients en cela des objectifs de cette opération en termes de développement²⁴. » Au Maroc comme ailleurs, la construction de données sur la population est éminemment stratégique : sur le plan symbolique, les informations démographiques permettent de donner à la « communauté imaginée » une consistance matérielle et une représentation synthétique²⁵, tout

22. Voir le site web consacré aux opérations de recensement : <http://rgph2014.hcp.ma>.

23. Haut-Commissariat au plan, *Note sur les premiers résultats du Recensement général de la population et de l'habitat 2014*, 20 mars 2015.

24. Le texte intégral de cette lettre royale est consultable sur http://www.hcp.ma/Lettre-royale-RGPH-2014_a1360.html.

25. Voir B. Anderson, *L'Imaginaire national. Réflexions sur les origines et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996 et P. Rosanvallon,

en offrant sur le plan pratique les connaissances nécessaires pour gouverner la population. L'origine et les formes de ces savoirs, dont l'usage s'est peu à peu imposé à l'échelle globale, sont différentes selon les moments et les États. Parcourir l'histoire des recensements au Maroc permet d'interroger la manière par laquelle le projet étatique s'y affirme, se transforme et s'articule avec la société²⁶.

Les recensements sont la principale source d'information dont nous disposons pour saisir les représentations démographiques de la population au Maroc et en parcourir les transformations dans une perspective historique. Les premiers recensements ont été effectués au cours de la période coloniale : en 1921, 1926, 1931, 1936 et 1952 dans l'ancienne zone sud, et en 1930, 1940 et 1950 dans l'ancienne zone nord. Après l'indépendance, cinq opérations de recensement ont précédé celle de 2014 : en 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004²⁷. Une analyse rapide de ces statistiques démographiques met en exergue la transformation continue des contours de ce que l'on considère être la population à dénombrer.

La première opération de recensement fait suite à une circulaire résidentielle de février 1921 ordonnant de dénombrer la population européenne²⁸. Dans le Bulletin officiel, on ne trouve pas trace de cette circulaire, et il ressort des débats de l'époque que ce recensement « fut improvisé dans de telles conditions

Le Peuple introuvable, Paris, Gallimard, 1998. Sur le cas marocain, voir H. Rachik, *Symboliser la nation. Essai sur l'usage des identités collectives au Maroc*, Casablanca, Éditions Le Fennec, 2002.

26. A. Desrosières, *La Politique des grands nombres*, op. cit., p. 28.

27. D'après D. Tabutin et B. Schoumaker, « La démographie du monde arabe et du Moyen-Orient des années 1950 aux années 2000 », art. cité, le programme américain des enquêtes démographiques et de santé (EDS) qui se poursuit depuis le milieu des années 1980 est particulièrement fiable. Pour analyser le cas marocain, il faudrait aussi considérer les données produites au niveau international. Étant question ici moins de la fiabilité des données que du processus de leur production et de leur mobilisation dans des répertoires discursifs, ces données ne seront pas prises en compte.

28. Dans le Bulletin officiel (BO), on ne retrouve pas trace de la circulaire résidentielle du 3 février 1921, qui est citée dans B. Augustin, « Le recensement de 1921 dans l'Afrique du Nord », *Annales de géographie*, tome 31, 169, 1922, pp. 52-58.

qu'il est absolument impossible d'en tenir compte²⁹ ». Cinq ans après, en 1926, un nouveau dénombrement de la population française³⁰ et européenne³¹ du Maroc est ordonné, sans que, dans les textes officiels, aucune disposition explicite n'impose d'élargir le recensement à la population « indigène ». Cinq ans plus tard, on note un changement de lexique : la planification du recensement de 1931 fait référence au « dénombrement de la population de la zone française du Maroc », sans préciser qui, dans cette population, doit être inclus : Français et Européens seulement ou également la « population indigène³² ». Entre 1922 et 1936, la concomitance du recensement au Maroc et en France laisse entrevoir la logique de ces opérations : il s'agit moins de dénombrer la population effective du Maroc que de donner à la métropole des outils symboliques et statistiques pour affirmer l'unité de la communauté nationale française et la gouverner dans son ensemble, y compris dans les territoires coloniaux.

Les opérations de dénombrement, qui suivaient jusque-là un rythme quinquennal en lien direct avec les recensements français, sont suspendues après le recensement de 1936³³. De façon significative, une opération exceptionnelle de dénombrement de la population marocaine est organisée en 1947, en pleine période de rationnement. Dans le contexte de l'après-Deuxième Guerre mondiale, il s'agit avant tout d'estimer la population qui doit bénéficier des denrées contingentées, et le chiffre de 8 millions de Marocains est sans doute gonflé³⁴. Les opérations

29. J. Le Meur, « Le peuplement européen au Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, 9, 1935, pp. 179-185.

30. Décret du 4 décembre 1925 fixant la date du dénombrement de la population française du Maroc.

31. Arrêté viziriel du 12 janvier 1926 (27 joumada II 1344) fixant la date du dénombrement de la population européenne de la zone française de l'Empire chérifien, BO 692 du 26 janvier 1926.

32. Dahir du 4 décembre 1930 (12 rejab 1349) fixant la date du dénombrement de la population de la zone française du Maroc, BO 947 du 19 décembre 1930.

33. Dahir du 14 décembre 1935 (17 ramadan 1354) fixant la date, en 1936, du dénombrement quinquennal de la population de la zone française du Maroc, BO 1212 du 17 janvier 1936.

34. A. Ayache, *Le Maroc : bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956, p. 283.

régulières de recensement ne reprennent qu'en 1951-1952. Pour la première fois, elles ne se déroulent pas en même temps que celles de la métropole³⁵ : on se réfère à cette occasion au « recensement *général* de la population de la zone française du Maroc », ce qui laisse à penser que la population non européenne est dès lors considérée comme une partie intégrante de la population effective à dénombrer, bien que cette formule ne se retrouve pas dans le dahir qui en précise les contours³⁶.

Les techniques de recensement de la population ont été introduites au Maroc avant tout dans le but de compter les populations française et européenne du pays. Cependant, sans que cela ne soit officiellement ordonné, les techniques de dénombrement des recensements qui suivent celui de 1921 sont progressivement élargies à l'ensemble de la population du Maroc. De la même manière, dans la section « Démographie et questions sociales marocaines » du *Bulletin économique et social du Maroc*, qui paraît trimestriellement à partir du mois de juillet 1933³⁷, on retrouve au fil des ans de plus en plus d'études concernant la population du Maroc au sens large, bien que cette section soit destinée à l'origine à publier des données sur la « population marocaine européenne »³⁸. Le fait que, contrairement à plusieurs autres situations coloniales, il n'y ait jamais eu au Maroc de statut juridique d'indigénat clairement défini peut expliquer cette évolution. Les répercussions juridiques de ce « non-statut » sont relativement bien connues, ainsi que les enjeux politiques qu'elles engendrent. Ses implications démographiques le sont en revanche beaucoup moins.

L'instauration du protectorat n'a pas remis formellement en question le lien entre le sultan du Maroc et ses sujets : ces derniers sont restés soumis aux différentes juridictions chérifiennes, selon leur confession ou leur groupe ethnique. Le principal

35. P. Bertrand, « Le recensement de la population du Maroc de 1951-1952 », *Bulletin économique et social du Maroc*, 68, 1955, pp. 469-482.

36. Dahir du 24 février 1951 (17 jourmada I 1370) ordonnant le recensement général de la population de la zone française du Maroc en 1951, BO 2004 du 23 mars 1951.

37. Aujourd'hui accessible en format numérique sur le site de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM), www.bnrm.ma.

38. *Bulletin économique du Maroc*, 1, juillet 1933, pp. 56-57.

enjeu de la législation coloniale fut de soustraire les Européens à ces juridictions, et de mettre fin au régime des capitulations qui permettait aux sujets marocains de préférer la protection des représentations diplomatiques à celle du sultan³⁹. Un dahir de 1921 introduisit une définition juridique de la nationalité marocaine⁴⁰, sans doute en écho aux débats de la Société des nations sur les codes de nationalité dans les mandats⁴¹. Bien que le code de la nationalité ait été introduit la même année que le premier recensement, sa mise en place n'a aucune répercussion. En effet, la nationalité marocaine n'implique pas de lien formel avec l'État colonial et son administration. Comme l'écrit le juriste Paul Decroux, à l'époque, la nationalité marocaine est pensée comme un statut décrétant « moins le lien abstrait qui unit le sujet à l'État que le lien concret qui l'unit à son souverain⁴² ». Toujours selon le juriste français, la nationalité marocaine explicite le principe de l'« allégeance perpétuelle », bien que de ce principe ne découlent ni des droits ni des obligations – ces dernières demeurant liées à l'appartenance confessionnelle ou ethnique. Surtout, la nationalité marocaine, telle qu'elle est définie à l'époque, ne semble pas déterminer l'appartenance à la société coloniale : « La nationalité marocaine laisse donc de côté toute la vie civile et politique des sujets marocains. Elle n'est pas le lien qui unit l'individu à l'État, puisque les principales obligations d'ordre étatique qui s'imposent à lui sont déterminées par d'autres impératifs. Elle ne rend pas les sujets marocains membres d'une même société, puisque leurs droits publics et privés varient, notamment

39. Sur cet aspect, voir M. Kenbib, *Les Protégés : contribution à l'histoire contemporaine du Maroc*, Casablanca, Éditions de la Faculté des lettres et des sciences humaines, 1996.

40. Dahir du 8 novembre 1921 relatif à la nationalité marocaine, BO 476, 6 décembre 1921. Ce dahir contient un seul article : « Est Marocain, à l'exception des citoyens, sujets ou ressortissants de la puissance protectrice autre que nos sujets, tout individu né dans la zone française de Notre Empire, de parents étrangers dont l'un y est lui-même né. »

41. P. Bourmaud, « Nationalité, internationalisme et visée coloniale dans les mandats français (1920-1946) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 137, mai 2015.

42. P. Decroux, « Quelques aspects de la nationalité marocaine » (communication à l'Institut des hautes études marocaines, Rabat, le jeudi 23 décembre 1948), *Hespéris*, xxxv, 1^{er} et 2^e trimestres 1948, p. 207.

avec leur confession. Elle est un lien de sujétion qui unit le sujet à son souverain, lien par suite perpétuel⁴³. »

L'absence de lien formel entre l'État colonial et les « sujets marocains » explique sans doute pourquoi ces derniers ne furent pas inclus au début dans les contours des populations à recenser, et pourquoi cette définition de la nationalité n'eut aucune répercussion sur la représentation démographique de la population. Dans le recensement de 1921, alors même qu'il n'en était pas question officiellement, on note une première tentative de dénombrement, collective et non individuelle, de la population non européenne : on apprend d'un commentaire de l'époque que, pour ne pas « froisser les susceptibilités des indigènes, toujours inquiets lorsqu'il s'agit de renseignements sur les familles et qui voient dans ces opérations le prélude à l'application de la conscription ou d'impôts nouveaux », les administrateurs coloniaux se sont limités à « déterminer par fractions et sous-fractions le nombre approximatif de tentes ou de familles et [à] multiplier ce nombre par cinq⁴⁴ ». Les commentateurs de l'époque reconnaissent que les chiffres ainsi obtenus sont « bien conjecturaux en ce qui concerne les villes », et le sont « bien plus encore » en dehors des zones urbanisées.

Au fil des différentes opérations de recensement qui se succèdent entre 1921 et 1952, les techniques s'améliorent. Alors qu'en 1921 et 1926 les dénombrements de la population non européenne ne comprenaient pas de distinction entre les sexes, on note à partir de 1931 une répartition sommaire par sexes et par classes d'âge. Dans le recensement de 1952 sont introduites des indications sur la répartition par classes d'âge de la population non européenne dépassant les catégories simples d'enfants, adultes et vieillards⁴⁵. Cependant, jusqu'à 1952, la population marocaine n'est pas traitée comme un seul groupe, mais divisée entre musulmans et Israélites. À partir du recensement de 1936, cette distinction se double en outre d'une différence de méthode

43. *Ibid.*, p. 210.

44. B. Augustin, « Le recensement de 1921 dans l'Afrique du Nord », *op. cit.*, p. 56.

45. J. Krotki Karol et R. Beaujot, « La population marocaine : reconstitution de l'évolution de 1950 à 1971 », *Population*, 30 (2), 1975, p. 337.

de dénombrement : les Israélites, à l'instar des Européens, sont désormais recensés par bulletins individuels, alors que les musulmans continuent de l'être collectivement⁴⁶.

Dénombrer la population pour donner forme au peuple

Le caractère sommaire et non homogène des opérations de dénombrement de la population « indigène » n'empêche pas l'émergence d'une représentation démographique des Marocains. Cette représentation trouve de plus en plus d'écho dans le débat public. Dans un article commentant les méthodes adoptées pour le recensement de 1952, on lit ainsi : « Certes, les chiffres circulent : on entend couramment parler de 8, 9, 10 millions de Marocains, d'accroissement annuel de 250 000, de doublement en vingt ans. D'où viennent ces slogans⁴⁷ ? » Les opérations du recensement de 1952 donnent lieu à une représentation de la population beaucoup plus complète qu'auparavant. La distinction qui l'emporte désormais est celle entre non-Marocains et Marocains, bien que les techniques de dénombrement ne soient toujours pas les mêmes pour ces deux groupes. Pour la première fois, un sondage prenant en compte la structure de la population permet de disposer de données sur la répartition selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial et le statut professionnel de la population marocaine⁴⁸. L'attention croissante portée à la connaissance de cette dernière est évidemment à mettre en relation avec la montée du mouvement national, notamment à partir de la publication du *Manifeste de l'indépendance* de 1944. Que la reconnaissance du poids démographique

46. B. Augustin, « Le recensement de 1936 dans l'Afrique du Nord », *Annales de géographie*, 259, 1937, p. 86.

47. P. Bertrand, « Le recensement de la population marocaine d'avril 1952 », *Bulletin économique et social du Maroc*, 53, 1^{er} trimestre 1952, pp. 371-373.

48. P. Bertrand, « Le recensement de la population du Maroc de 1951-1952 », *Bulletin économique et social du Maroc*, 68, 4^e trimestre 1955, pp. 469-489.

des Marocains ait précédé celle de leur existence politique n'a pas été sans conséquences sur la manière dont l'indépendance est achevée en 1956.

La déclaration commune franco-marocaine du 2 mars 1956, qui reconnaît l'indépendance proclamée par les nationalistes marocains en novembre 1955, ne met pas un point final à la délimitation du territoire ni à la définition de la population sur lesquelles le Maroc indépendant acquiert la souveraineté. L'indépendance n'introduit notamment pas de limitations formelles au droit d'appartenir à la population du Maroc des citoyens non marocains résidents qui, d'après les chiffres du recensement de 1952, sont à l'époque 450 000⁴⁹. Elle marque cependant un véritable tournant dans les objectifs assignés à la production et à la mobilisation des chiffres démographiques. L'ancienne répartition entre population musulmane, israélite et européenne s'efface désormais devant la nécessité de mieux cerner les contours de la population que le nouvel État indépendant doit gouverner : pour ce faire, il faut dénombrer la population du Maroc dans son ensemble, décrire sa structure par âge et avancer des prévisions de croissance quels que soient le lieu de résidence ou le secteur d'activités. Comme on peut le lire dans un commentaire de l'époque, « l'action des pouvoirs publics doit être éclairée par une connaissance exacte de la situation si elle veut répondre aux besoins réels du pays ; pour être efficaces, la lutte contre le chômage, le plan d'alphabétisation et de scolarisation, le plan quinquennal supposent une base d'information⁵⁰ ». Il reste au nouvel État à trouver la manière de faire exister statistiquement la population afin de la faire exister politiquement.

On comprend dès lors la nécessité d'une redéfinition juridique de la nationalité marocaine pour jeter les nouvelles bases de la représentation démographique du pays. Introduite en septembre 1958⁵¹, la nouvelle formulation prévoit que la nationalité

49. P. Bertrand, « Le recensement de la population du Maroc de 1951-1952 », art. cité.

50. P. Dubois, « Essai de perspective démographique pour le Royaume du Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, 79, 1958, pp. 289-299.

51. Dahir 1-58-250 du 6 septembre 1958 portant code de la nationalité marocaine, BO 2394, 12 septembre 1958.

marocaine s'acquiert par filiation, en continuité avec les principes de l'époque coloniale. Les articles relatifs aux procédures qui régissent son acquisition, ainsi que les conditions de naturalisation ou de réintégration, ne laissent aucun doute sur le fait que la nationalité vise désormais à établir l'appartenance des individus à la communauté politique nationale. La jouissance des droits découlant de ce statut est clairement exprimée⁵², ainsi que son rapport avec la souveraineté récupérée sur « tout le territoire marocain⁵³ ». Le dahir de 1921 sur la nationalité est annulé deux mois plus tard⁵⁴. Dès lors, la nationalité marocaine est un statut attesté par les certificats de nationalité délivrés par les tribunaux régionaux⁵⁵. La définition de 1958 inspire toujours la logique par laquelle se conçoit l'appartenance nationale au Maroc. Si une loi promulguée en 2007 a modifié et complété le dahir de 1958, elle en a préservé l'esprit original⁵⁶.

Ce changement de statut n'est pas sans conséquences politiques. Alors qu'à l'indépendance la connaissance de la population non marocaine était beaucoup plus grande que celle de la population marocaine, la situation s'inverse peu à peu. Les données chiffrées sur la population indigène, considérées

52. *Ibid.*, art. 16 : « La personne qui a acquis la nationalité marocaine jouit à dater du jour de cette acquisition de tous les droits attachés à la qualité de Marocain, sous réserve des incapacités prévues à l'article 17 du présent code ou dans les lois spéciales. »

53. *Ibid.*, art. 5 : « Au sens du présent code, l'expression "au Maroc" s'entend de tout le territoire marocain, des eaux territoriales marocaines, des navires et aéronefs de nationalité marocaine. »

54. Dahir n. 1-58-315 du 15 jourmada I 1378 (27 novembre 1958) annulant le dahir du 7 rebia I 1348 (8 novembre 1921) relatif à la nationalité marocaine, BO 2408, 19 décembre 1958. Comme on peut lire dans le préambule : « Considérant que le dahir du 7 rebia I 1340 (8 novembre 1921) relatif à la nationalité marocaine n'a jamais eu pour résultat de faire acquérir la nationalité marocaine aux personnes nées dans l'ex-zone française du Maroc de parents étrangers dont l'un y était lui-même né et qu'il convient, en conséquence de l'annuler à compter de la date de son entrée en vigueur. »

55. Arrêté du ministère de la Justice du 27 octobre 1958 désignant les autorités chargées de délivrer les certificats de nationalité marocaine. BO 2402, 7 novembre 1958.

56. Loi n. 62-06 modifiant et complétant le dahir n. 1-58-250 du 21 safar 1378 (6 septembre 1958) portant sur le code de la nationalité marocaine, BO 5514, 5 avril 2007.

jusqu'à ce moment comme « conjecturelles », sont désormais extrapolées de celles sur la population européenne, et utilisées pour bâtir des projections sur la répartition géographique et socio-économique des individus⁵⁷. La référence la plus fréquente aux résidents non marocains consiste dans le rythme de leurs départs. On apprend que, des 45 500 agents de la fonction publique française présents au Maroc en 1956, deux ans plus tard 16 115 auraient été rapatriés. « En tenant compte des départs dans le secteur privé, on arrive à une évaluation qui se rapproche du chiffre de 120 000 personnes⁵⁸. »

Dans les directives officielles qui préparent, en 1960, le premier recensement de l'indépendance, les contours de la population à dénombrer sont précisés pour la première fois : « Seront recensées toutes les personnes autres que celles appartenant aux catégories suivantes : les étrangers membres du corps diplomatique résidant dans les ambassades et consulats, les militaires étrangers vivant en casernes ou camps, les étrangers de passage (touristes, personnes en voyage d'affaires) à condition que la durée de leur séjour au Maroc soit inférieure à six mois⁵⁹. » Les objectifs du recensement sont également spécifiés : « Les résultats du recensement devront permettre de déterminer la population légale du royaume, ainsi que celle de chaque province, préfecture, cercle, caïdat, municipalité, centre et commune rurale. La population légale de chacune des circonscriptions administratives visées ci-dessus sera constituée par l'ensemble des personnes présentes ou temporairement absentes dont la résidence principale se situera à la date du recensement dans cette circonscription. Les nombres fixant la population légale de ces circonscriptions administratives seront authentifiés par décret⁶⁰. » L'attention portée à la définition des contours de la population du nouvel État indépendant trouve sa

57. R. Forichon et P. Mas, « Les problèmes de la répartition du peuplement au Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, 76, 4^e trimestre 1957, pp. 471-505.

58. *La Vie française – édition marocaine*, 1903, 5 septembre 1958.

59. Décret 2-59-1872 du 25 jomada II 1379 (26 décembre 1959) fixant les modalités de recensement de la population du Royaume du Maroc, BO 2463 du 8 janvier 1960, art. 2.

60. *Ibid.*, art. 4.

traduction dans une modification des modalités de recensement, introduite quelques mois plus tard, qui interdit aux personnes susceptibles d'être recensées de quitter le territoire national pendant la durée des opérations, sauf « sur présentation aux autorités chargées du contrôle des frontières d'une attestation justifiant qu'elles ont été dûment recensées⁶¹ ».

Initialement prévu du 27 mars au 17 avril 1960, le recensement est finalement repoussé du 18 juin au 2 juillet⁶². Il constitue sans doute l'initiative publique la plus importante après la dissolution du gouvernement dirigé par Abdallah Ibrahim en mai 1960 et la formation d'un nouveau gouvernement présidé par le roi. Qu'il soit fait référence à un dahir de 1938 sur l'organisation du pays en temps de guerre pour assurer son déroulement est significatif du climat de l'époque. Le prince héritier Moulay Hassan, en qualité de vice-président du Conseil, a en effet décrété « le droit de réquisition des personnes appartenant à un titre quelconque aux administrations publiques, afin de préparer ou d'exécuter les opérations de recensement [ainsi que] le droit de réquisition des véhicules, camions et mulets pour le transport des agents recenseurs⁶³ ». Le nombre d'habitants constituant la population légale est fixé à 11 626 470, sans que soit précisée dans le Bulletin officiel la répartition entre population marocaine et étrangère⁶⁴. Au moment de la scission entre les différentes composantes du mouvement national, la représentation démographique du peuple marocain revêt la valeur d'une priorité nationale. Il faudra attendre le recensement de 1982 pour que les chiffres relatifs à la population non marocaine réapparaissent dans le Bulletin officiel⁶⁵.

61. Décret 2-60-315 du 8 kaada 1379 (5 mai 1960) modifiant le décret 2-59-1827 du 25 joumada II 1379 (26 décembre 1959) fixant les modalités de recensement de la population du Royaume du Maroc, BO 2481 du 13 mai 1960, art. 2.

62. *La Vie économique*, 1996, 17 juin 1960.

63. Décret 2-60-495 du 21 hija 1379 (16 juin 1960) ouvrant le droit de réquisition des personnes et des biens pour le recensement de la population.

64. Décret 2-61-213 du 13 hija 1380 (29 mai 1961) authentifiant les nombres fixant la population légale du Royaume du Maroc après le recensement démographique de juin 1960, BO 2537, 9 juin 1961.

65. Décret 2-83-371 du 20 rejeb 1403 (4 mai 1983) authentifiant les nombres fixant la population légale du Royaume du Maroc d'après le recensement général de la population et de l'habitat du royaume qui s'est déroulé du

À l'origine de la croissance démographique

Dans la note qui présente les premiers résultats du recensement de 2014, on apprend que la population du Maroc a augmenté en termes absolus de 3 956 534 personnes par rapport aux résultats de 2004, avec un taux d'accroissement global de la population estimé à 13,2 % sur cette période. Ces données suggèrent un ralentissement progressif du taux de croissance annuel moyen : 1,25 % durant la période intercensitaire 2004-2014 contre 1,38 % pour la période intercensitaire 1994-2004⁶⁶. L'inquiétude autour de la croissance démographique a façonné en grande partie la manière par laquelle la population au Maroc a été représentée depuis l'indépendance.

Durant la période coloniale, le peu de considération pour les ressortissants du Maroc est illustré par l'exposé des raisons qui président à l'institution de l'état civil. Voici ce que l'on peut lire dans le préambule du dahir de 1915 : « Voulant, dans la mesure du possible, que les nationaux ou sujets des Puissances amies trouvent sur le Territoire de Notre Empire la plus grande partie possible des garanties qui leur sont offertes dans leurs patries respectives ; Voulant, notamment, donner à tous, sans distinction de nationalité, qu'ils y soient astreints par leur Loi nationale ou non, la faculté de faire établir les actes relatifs à leur état civil⁶⁷. » Les limitations de l'accès à l'état civil pour les ressortissants marocains introduites quelques années plus tard semblent avoir pour but de garantir la souveraineté du sultan sur ses sujets en évitant « toute immixtion obligatoire de l'autorité française dans les manifestations de leur vie familiale⁶⁸ ». Ainsi, dans les modifications introduites par dahir en 1922, il est écrit que « cet état civil, immédiatement accessible à tous les

14 kaada 1402 (3 septembre 1982) au 2 hija 1402 (20 septembre 1982), BO 3679 du 4 mai 1983.

66. Haut-Commissariat au plan, *Note sur les premiers résultats du Recensement général de la population et de l'habitat 2014*, op. cit.

67. Dahir du 4 septembre 1915 constituant un état civil dans la zone française de l'Empire chérifien, BO 150 du 6 septembre 1915.

68. Protectorat de la République française au Maroc, *Instructions sur l'état civil*, Rabat, 1937, p. 1.

Français ou étrangers, ne sera accessible à Nos sujets que dans les conditions ultérieurement fixées par Notre grand vizir⁶⁹ ». Entre 1916 et 1933, dans certaines villes telles que Fès et Meknès, les « indigènes » se verront même interdit de recourir à l'état civil⁷⁰. Ces limitations auront des répercussions importantes sur la connaissance démographique de la population du Maroc, en contribuant à déformer les estimations sur sa croissance.

Ces limitations seront levées en 1931, quand un dahir décrète l'état civil en zone française « également accessible aux sujets marocains pour les naissances et les décès⁷¹ ». Même après leur levée, l'état civil est encore considéré comme un outil fiable uniquement pour connaître les mouvements de la population française du Maroc. Bien que le régime d'état civil ait été rendu obligatoire pour les Marocains en 1950⁷², sa diffusion a été très asymétrique. Un témoin de l'époque, embauché en 1954 auprès de l'état civil de Marrakech, d'abord comme interprète, puis comme responsable de guichet, raconte que l'inscription à l'état civil de la population marocaine a commencé à se répandre dans le milieu des employés de l'administration publique dans le seul but d'obtenir des augmentations salariales⁷³. L'institution de la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS) en 1959⁷⁴ contribue ensuite à sa généralisation dans le milieu ouvrier. En 1959, le régime d'état civil est étendu à l'ancienne zone espagnole⁷⁵, avant d'être organisé de manière plus précise en

69. Dahir du 13 septembre 1922 (20 moharrem 1341) modifiant le dahir du 4 septembre 1915 (24 chaoual 1333) constituant un état civil dans la zone française de l'Empire chérifien, BO 520 du 10 octobre 1922.

70. Protectorat de la République française au Maroc, *Instructions sur l'état civil*, op. cit., p. 1.

71. Dahir du 2 septembre 1931 (18 rebia II 1350) modifiant le dahir du 4 septembre 1915 (24 chaoual 1333) constituant un état civil dans la zone française du Maroc, BO 992 du 30 octobre 1931.

72. Dahir 18 oumada I 1369 (8 mars 1950) portant extension du régime de l'état civil.

73. Entretien avec un ancien fonctionnaire d'état civil, Marrakech, avril 2014.

74. Dahir 1-59-148 du 30 joumada II 1379 (31 décembre 1959) instituant le régime de sécurité sociale.

75. Dahir 1-59-079 du 15 moharrem 1379 (21 juillet 1959) portant application dans l'ancienne zone de protectorat espagnol des textes relatifs à l'état civil en vigueur en zone sud.